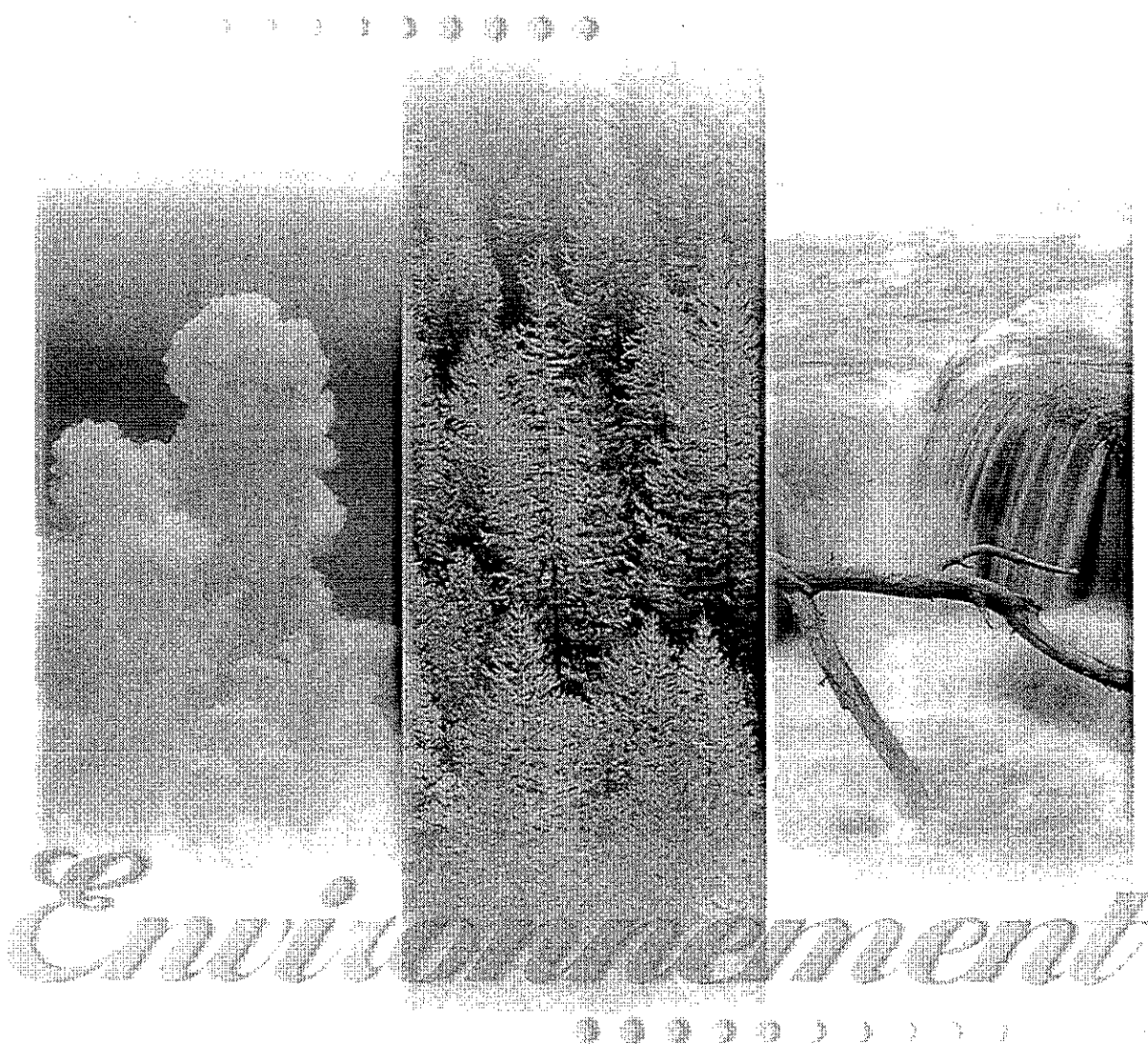


Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Projet d'amélioration de la route 175 à quatre voies divisées
du kilomètre 84 au kilomètre 227 (143 km)
sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides
et de la Ville de Saguenay**



*Avis sur la recevabilité de l'étude
d'impact*

**Projet d'amélioration de la route 175 à quatre voies divisées
du kilomètre 84 au kilomètre 227 (143 km)
sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides
et de la Ville de Saguenay
par le ministère des Transports**

Dossier 3211-05-405

Le 25 octobre 2004

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'amélioration de la route 175 à quatre voies divisées du kilomètre 84 au kilomètre 227 (143 km) par le ministère des Transports répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement (MENV) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2002-05-02	Réception de l'avis de projet
2002-05-23	Transmission de la directive
2003-11-18	Réception de l'étude d'impact
2003-11-27	Début de la consultation intra et interministérielle sur la recevabilité
2004-03-04	Fin de la consultation intra et interministérielle sur la recevabilité
2004-03-15	Transmission des questions et commentaires
2004-09-03	Réception des réponses de l'initiateur aux questions et commentaires
2004-09-08	Consultation intra et interministérielle sur la recevabilité du document complémentaire

2. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu des articles 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et selon les dispositions des paragraphes *e* et *b* de l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9). En effet, le projet d'amélioration de la route 175 à quatre voies divisées du kilomètre 84 au kilomètre 227 nécessitera une emprise d'une largeur moyenne de plus de 35 mètres sur une longueur de plus de un kilomètre tel qu'il est stipulé au paragraphe *e* et prévoit des travaux de remplissage ou de

remblayage à l'intérieur de la limite des hautes eaux printanières moyennes des lacs Sept-Îles et Jacques-Cartier sur des superficies supérieures au seuil de 5 000 m², tel qu'il est stipulé au paragraphe *b*. Le projet est localisé sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides, du km 84 au km 218 et dans les limites de la Ville de Saguenay du km 218 au km 227.

Les travaux prévus consistent à élargir la route actuelle en quatre voies divisées avec un terre-plein central d'une largeur moyenne variant de 4,83 m à 18,6 m. De façon générale, ce projet consiste à récupérer, dans la mesure du possible, la chaussée existante et à construire une deuxième chaussée en tenant compte des contraintes du milieu.

Afin de limiter les impacts sur l'environnement du projet, notamment l'empiètement dans les cours d'eau et dans les plans d'eau, certains secteurs de la route actuelle ont fait l'objet d'une analyse des variantes. Ces secteurs sont les suivants :

- lacs à Régis et à Noël/camp Mercier (km 90,8 au km 94,0);
- lacs Sept-Îles et Horatio-Walker (km 125,0 au km 133,0);
- lac Jacques-Cartier (km 139,0 au km 144,0);
- lac Talbot (km 167,4 au km 174,0);
- rivière Gilbert (km 197,7 au km 202,3);
- lac des Îlets (km 212,5 au km 215,3).

Afin de permettre aux usagers de la route d'accéder aux chemins menant aux installations de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) ou de d'autres utilisateurs et aux zones d'exploitation forestière, des zones de virement seront aménagées à des intervalles de cinq kilomètres. Ces zones consistent en une ouverture du terre-plein permettant d'accéder à la voie en sens inverse.

Le tracé proposé du projet d'élargissement de la route 175 à quatre voies divisées nécessitera la construction de nombreux ouvrages d'art requis pour la traversée des cours d'eau. En effet, on compte 23 cours d'eau majeurs traversés par un pont, 27 cours d'eau moyens qui traversent la route dans un ponceau de dimensions variables et 250 autres ponceaux qui permettent le passage de cours d'eau mineurs (ruisseaux) sous la route ou qui servent au drainage de la route. Des travaux d'empiètement sont prévus à l'endroit de sept lacs. Ces plans d'eau (tributaires et lacs) appartiennent au bassin versant du lac Kénogami dans le secteur nord et aux bassins versants des rivières Montmorency et Jacques-Cartier dans le secteur sud.

Les objectifs du projet identifiés par l'initiateur sont les suivants :

- maximiser le développement socio-économique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en implantant ce lien routier de qualité supérieure avec Québec;
- améliorer les conditions de sécurité des usagers de la route 175 afin de réduire les risques d'accident;
- favoriser une plus grande fluidité de la circulation.

L'initiateur a identifié, dans son étude d'impact, les cinq enjeux environnementaux suivants rattachés à ce projet :

- la sécurité des usagers de la route 175;
- le maintien des accès et des usages de la zone d'étude;
- la préservation de l'intégrité des écosystèmes aquatiques;
- la préservation de l'intégrité des écosystèmes forestiers et des milieux humides;
- la préservation de l'intégrité du paysage.

Le coût global du projet d'amélioration de la route 175 à quatre (4) voies divisées du km 84 ou km 227 est estimé à 550 millions de dollars (construction et activités connexes). Le calendrier de réalisation des travaux souhaité par l'initiateur s'échelonne de 2005 à 2009. Environ 45 chantiers seraient mis en opération lors de cette période.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement, les ministères et les organismes suivants :

Les unités administratives du ministère de l'Environnement :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- la Direction du patrimoine écologique et du développement durable;
- la Direction des politiques sur l'air;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;

les ministères provinciaux et organismes suivants :

- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir;
- le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- Tourisme Québec;
- le Parc national de la Jacques-Cartier;
- la Société des établissements de plein air du Québec.

L'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS – CONSORTIUM GÉNIVAR – TECSULT. *Étude d'impact du projet d'amélioration de la route 175 à 4 voies divisées du km 84 au km 227 (143 km) dans la réserve faunique des Laurentides et dans la Ville de Saguenay – Rapport principal – Rapport du Consortium GÉNIVAR – TECSULT pour le ministère des Transports du Québec et présenté au ministre de l'Environnement du Québec et au ministère des Transports du Canada, octobre 2003, 290 p., 8 annexes et 4 cartes.*
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS – CONSORTIUM GÉNIVAR – TECSULT. *Étude d'impact du projet d'amélioration de la route 175 à 4 voies divisées du km 84 au km 227 (143 km) dans la réserve faunique des Laurentides et dans la Ville de Saguenay - Atlas cartographique - Document du Consortium GÉNIVAR – TECSULT pour le ministère des Transports du Québec et présenté au ministre de l'Environnement du Québec et au ministère des Transports du Canada, octobre 2003, 33 cartes.*
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS – CONSORTIUM GÉNIVAR – TECSULT. *Étude d'impact du projet d'amélioration de la route 175 à 4 voies divisées du km 84 au km 227 (143 km) dans la réserve faunique des Laurentides et dans la Ville de Saguenay – Évaluation des effets cumulatifs – Addenda n° 1 au rapport principal - Rapport du Consortium GÉNIVAR – TECSULT pour le ministère des Transports du Québec et présenté au ministre de l'Environnement du Québec et au ministère des Transports du Canada, décembre 2003, 30 p.*
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS – CONSORTIUM GÉNIVAR – TECSULT. *Étude d'impact du projet d'amélioration de la route 175 à 4 voies divisées du km 84 au km 227 (143 km) dans la réserve faunique des Laurentides et dans la Ville de Saguenay – Addenda n° 2 : Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement du Québec - Rapport du Consortium GÉNIVAR – TECSULT pour le ministère des Transports du Québec présenté au ministre de l'Environnement du Québec, août 2004, 102 p. et 9 annexes.*
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS – CONSORTIUM GÉNIVAR – TECSULT. *Étude d'impact du projet d'amélioration de la route 175 à 4 voies divisées du km 84 au km 227 (143 km) dans la réserve faunique des Laurentides et dans la Ville de Saguenay – Analyse globale de la problématique de la grande faune et la route 175 – Rapport final – Rapport final du Consortium GÉNIVAR – TECSULT présenté au ministère des Transports du Québec, avril 2004, 81 p. et 1 carte.*

L'analyse du dossier qui a été faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, y incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre du 21 décembre 2001.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée contient suffisamment d'information pour donner un avis favorable sur la recevabilité, nous recommandons que celle-ci soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Ruth Lamontagne
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre